DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de Hourtin Rue des Mascottes

PA 033 203 25 0001



Lotissement "Le Domaine des Tamaris"

PLAN DE SITUATION LAC D'HOURTIN Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Maître d'oeuvre

CAP Développement 7 boulevard de Lattre de Tassigny 85 180 LES SABLES D'OLONNE Tel : 06 63 62 00 43

Maître d'ouvrage



Pierre De Juli

SELAS AUIGE

220 Cours Gambetta 33 400 TALENCE Tel: 05 57 35 35 80

Dossier: 25.030

Date d'édition : Sept. 2025

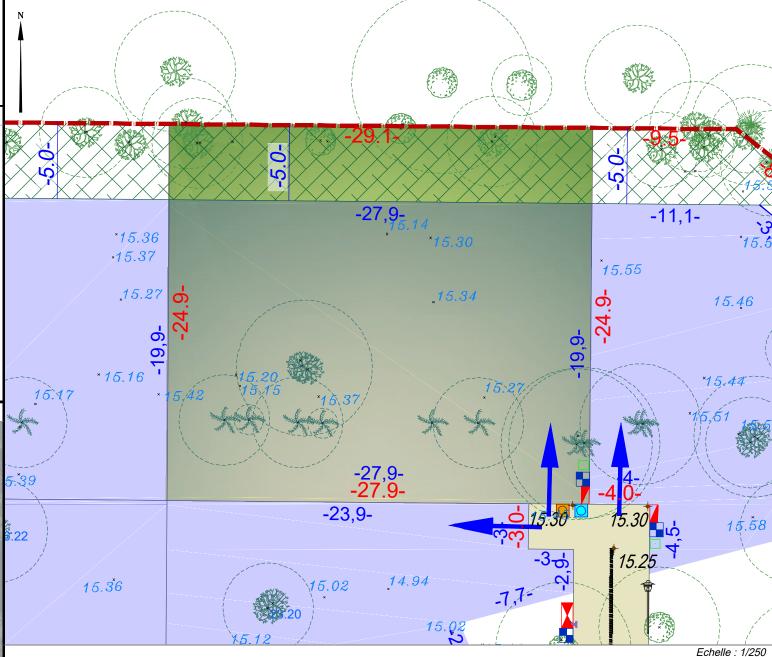
HOURTIN "Le Domaine des Tamaris"

Référence cadastrale : Section CB n°2 partie

LOT N°30

Plan de vente

Superficie du lot = 695 m^2



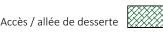
LEGENDE



Espaces verts communs

Stationnements

Accès aux lots



Arbres existants

Végétation à conserver et/ou à renforcer Zone d'implantation des constructions

> A l'intérieur de la zone, si recul : R ≥ H/2 avec un minimum de 3m

Branchements et altimétries :

Electricité

0.00 Altimétrie du terrain naturel

Eau potable Télécom

0.00 Cote de nivellement voirie projet

Eaux usées

Eaux pluviales

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.
- 2. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil": chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candelabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement